

Intitulé du poste :
Coordonnateur-trice Coopération Territoriale Européenne (CTE)
et questions transfrontalières

Emploi(s) de référence CGET : **coordonnateur-trice de politiques publiques**

Famille(s) professionnelle(s) : **élaboration, coordination et déploiement des politiques publiques en faveur des territoires**

| | | |
|------------------------------------|---|--------------------------|
| Date | 5 septembre 2017 | |
| Auprès | Direction des stratégies territoriales Mission des affaires européennes | |
| Lieu de travail | 5 rue Pleyel à Saint-Denis puis Paris-Séguir à compter d'octobre 2017 | |
| Catégorie / statut | A | Titulaire ou contractuel |
| Corps / groupe de fonction | Attaché-e d'administration ou cadre d'emploi équivalent | IFSE : groupe 3 |
| Positionnement hiérarchique | N+1 : cheffe du bureau de la coordination des programmes européens et des territoires N+2 : responsable de la mission affaires européennes (MAE) | |

Missions et composition du bureau

Conformément au décret n° 2016-126 du 8 février 2016, la Mission des affaires européennes (MAE) assure pour le compte du CGET les fonctions d'autorité de coordination interfonds (FESI) et du FEDER (dont CTE). Avec l'appui du programme Europ'Act, dont elle assure les fonctions d'autorité de gestion, elle élabore et suit l'accord de partenariat et appuie les acteurs en charge de la gestion et de la mise en œuvre fonds. Elle contribue à ce titre aux travaux liés à l'avenir de la politique de cohésion.

La MAE intervient aussi dans la définition, la mise en œuvre et les échanges liés aux politiques de cohésion territoriale et urbaine européennes. Elle suit notamment les questions transfrontalières et macro régionales et sous l'autorité du DVCU assure la fonction d'autorité de gestion d'URBACT.

Au sein de la mission des affaires européennes, le bureau de la coordination des programmes européens et de la cohésion des territoires a pour principales activités la responsabilité de la coordination de l'accord de partenariat et le portage de la cohésion territoriale et urbaine dans les cadres interministériels et européens.

A ce titre, il a en charge le suivi de la mise en œuvre des FESI dans leurs différentes thématiques d'intervention et dans le domaine des instruments financiers. Il apporte un soutien aux acteurs sur les fonctions support : le suivi, la performance et l'évaluation, la communication, la valorisation et la formation. Il est également responsable de l'animation du partenariat et du comité Etat-Régions.

Il a en charge la promotion, le développement des échanges et des coopérations européennes en matière de politiques urbaines et territoriales, le suivi de la mise en œuvre des stratégies territoriales et urbaines de l'accord de partenariat, le suivi et l'animation des programmes de coopération territoriale européens et l'exercice de la fonction d'autorité de gestion du programme URBACT (sous l'autorité du CGET déléguée, directeur ville et cohésion urbaine).

Ce bureau est composé de 7 personnes (hors assistantes réparties entre trois bureaux).

Missions caractéristiques du poste

Coordonner le déploiement et la mise en œuvre des politiques publiques liées à la Coopération Territoriale Européenne (CTE), à la coopération dans le domaine de la politique de voisinage, des stratégies maritimes et macrorégionales et aux questions transfrontalières.

| Activités principales et spécifiques | Niveau de déploiement | |
|--|-----------------------|------------|
| | Occasionnel | En continu |
| Participer à la conception / révision de l'objectif de Coopération Territoriale Européenne (CTE), de l'objectif de coopération transfrontalière en matière de voisinage, des stratégies maritimes et macrorégionales, et également des interventions liées aux problématiques transfrontalières concernant la France | | X |
| Jouer un rôle d'interface, de coordination, d'animation et de soutien auprès des programmes Interreg ou de coopération en matière de voisinage | | X |
| Assurer le suivi financier et physique national des programmes CTE via le système d'information Synergie CTE | | X |
| Négocier, influencer, sensibiliser aux enjeux de la Coopération Territoriale Européenne, de la politique de voisinage, des questions transfrontalières et des stratégies maritimes et macrorégionales les acteurs ou institutions | | X |
| Recueillir, élaborer, diffuser des informations auprès des réseaux afin de capitaliser, valoriser, vulgariser les bonnes pratiques, les résultats et les réalisations des programmes et projets CTE et/ou de coopération en matière de voisinage ainsi que les initiatives facilitant la coopération transfrontalière et contribuant aux stratégies maritimes et macrorégionales | | X |
| Suivi de la mise en œuvre des FESI en matière de numérique (OT2) | | X |
| Elaborer, analyser, proposer des évolutions à la réglementation liée à la Coopération Territoriale Européenne, à la politique de voisinage, ainsi que les questions en matière de coopération transfrontalière notamment dans la perspective de la politique européenne de cohésion post 2020 | | X |
| Représenter le CGET au sein des instances de gouvernance des programmes de Coopération Territoriale Européenne et de politique de voisinage, auprès des institutions européennes ou dans le cadre de coopérations intergouvernementales | | X |
| Rédiger des notes administratives, réglementaires et des propositions réglementaires. | | X |
| Répondre aux demandes des cabinets de tutelle, des parlementaires, des organismes de contrôle | X | |
| Construire des appels à projets, rédiger des cahiers des charges | X | |
| Evaluer les moyens budgétaires associés permettant d'atteindre les objectifs fixés. | X | |
| Elaborer et suivre les marchés publics en lien avec le secrétariat général et les dossiers de subvention en lien avec le Bureau de l'Autorité de Gestion Europ'Act | | X |

| Savoirs formalisés (Connaissances et savoirs techniques) | Niveau de qualification | | | |
|---|-------------------------|----------|----------|-----------|
| | Initiation | Pratique | Maitrise | Expertise |
| Connaissance et pratique des mécanismes de travail entre autorités nationales et Commission européenne et Conseil. | | | | X |
| Connaissance et pratique des institutions européennes et des différents réseaux à l'échelle nationale et/ou européenne intervenants dans le cadre de la Coopération Territoriale Européenne, de la politique de cohésion et de la politique européenne de voisinage | | | | X |
| Connaissance de l'historique et du cadre réglementaire lié à la politique de cohésion économique, sociale et territoriale, à la Coopération Territoriale Européenne, à la coopération dans le cadre de la politique de voisinage aux relations transfrontalières et aux stratégies maritimes et macrorégionales | | | | X |
| Connaissance et pratique des techniques d'animation de réunions, d'évènements dans un contexte transnational | | | X | |

| Savoirs d'action (Savoir-faire et savoirs d'expérience) | Niveau de qualification | | | |
|--|-------------------------|----------|----------|-----------|
| | Initiation | Pratique | Maitrise | Expertise |
| Anglais | | | | X |
| Autre(s) langue(s) européenne(s) permettant La même qualité d'intervention | | | X | |
| Evaluation des situations | | | | X |
| Compréhension du système d'acteurs dans un contexte transnational caractérisé par le plurilinguisme et l'interculturel | | | | X |
| Désamorçage des conflits et recherche de consensus dans le contexte de travail transnational et interculturel de mise en œuvre des programmes de coopération | | | | X |
| Travail en équipe et un travail collaboratif tant avec les partenaires extérieurs qu'au sein du CGET | | | | X |

| Réseau relationnel | Niveau de sollicitation | |
|---|-------------------------|------------|
| | Occasionnel | En continu |
| Réseau des instances intervenant dans la mise en œuvre des programmes de coopération et/ou de voisinage et sur les questions transfrontalières impliquant des collectivités, des services déconcentrés de certains ministères | | X |
| Réseau des services centraux des ministères concernés par les champs d'intervention concernés | X | |
| Réseau des représentants des collectivités bénéficiaires des programmes de coopération territoriale et/ou de voisinage | X | |
| Réseau des DG de la Commission et des homologues des pays UE ou tiers participant aux programmes concernés | | X |
| Réseau interne du CGET, en particulier la Direction des stratégies territoriales (DST) et la Direction du développement des capacités | | X |

| | | |
|---|--|--|
| des territoires (DDCT) et autres bureaux de la mission des affaires européennes (MAE), notamment le bureau en charge de la réglementation et des contrôles avec qui une relation fonctionnelle doit être établie. | | |
|---|--|--|

| | |
|--|---|
| Formation (diplômes, certificats...) | Master 2 ou équivalent dans le domaine du droit européen ou des politiques territoriales |
| Expérience (ancienneté, qualifications...) | A minima 7 ans d'expérience dans le domaine des échanges et des politiques de coopération territoriale européennes. |
| Conditions particulières d'exercice | Déplacement fréquent (en moyenne 2 fois par mois) en Europe |

Personnes à contacter et modalités d'envoi des candidatures

Valérie Lapenne
Cheffe du bureau de la cohésion territoriale et urbaine
01 85 58 60 26

Habsa Sall Banor
Gestionnaire ressources humaines
01 85 58 63 09

Candidatures (CV + lettre de motivation) à adresser par mail à :
CGETrecrutement@cget.gouv.fr jusqu'au 26 septembre 2017 inclus.